Financé par l'Union européenne

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

EMN
European Migration Network

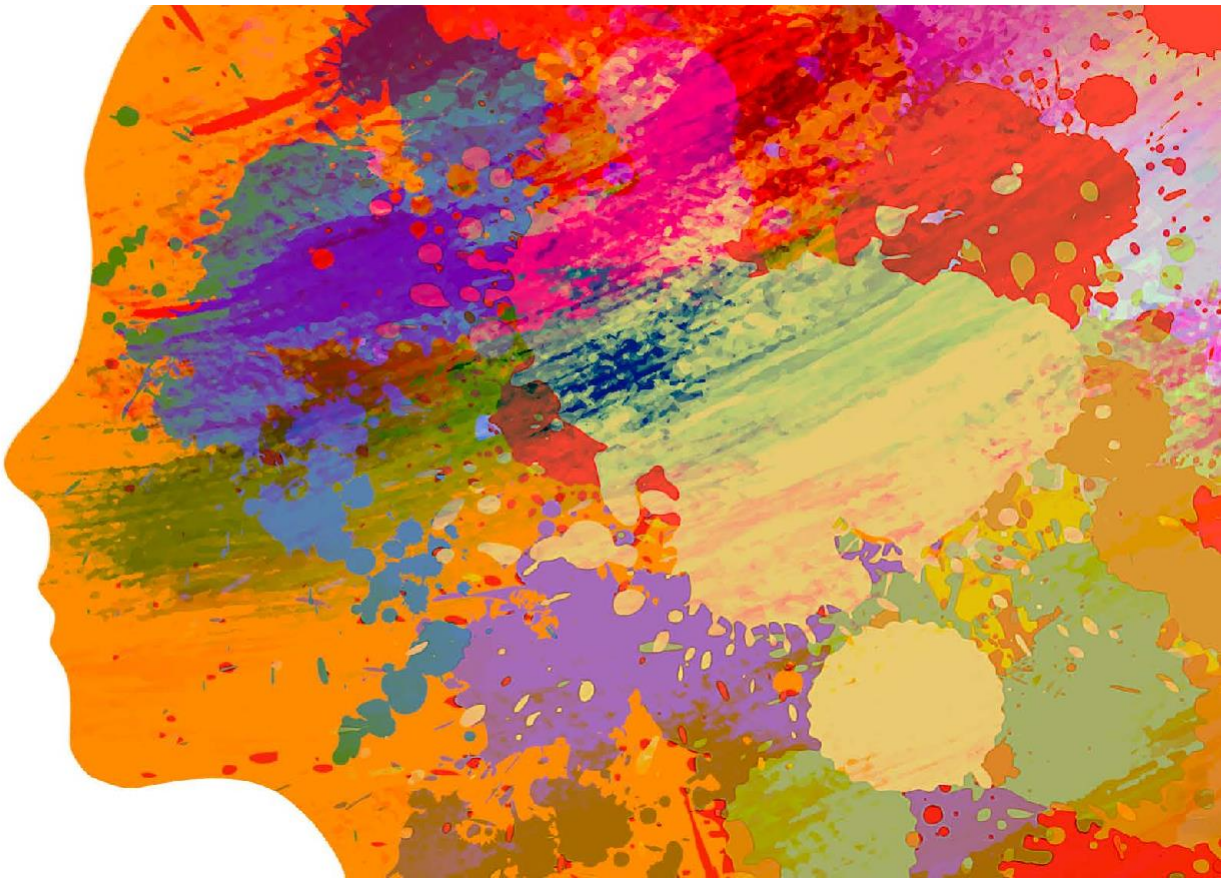

La mise en œuvre des mesures de formation civique comme un outil important pour l'intégration des ressortissants de pays tiers

Note de synthèse conjointe du Réseau européen des migrations et de de l'OCDE

Octobre 2024

Clause de non-responsabilité

Cette note de synthèse a été produite par le Réseau européen des migrations (REM) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le REM comprend les points de contact nationaux du REM (PCN) dans les États membres du REM (États membres de l'UE à l'exception du Danemark) et les pays observateurs (NO, GE, MD, UA, ME, AM, RS), et la Commission européenne, et est soutenu par le prestataire de services du REM.

Cette note ne reflète pas nécessairement les opinions et les points de vue de la Commission européenne, du prestataire de services du REM ou des PCN du REM, et ceux-ci ne sont pas non plus obligés par ses conclusions. De même, la Commission européenne, le prestataire de services du REM et les PCN du REM ne sont en aucun cas responsables des utilisations faites des informations fournies.

Note explicative

Cette note de synthèse a été préparée sur la base des contributions nationales de 25 PCN du REM (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SE, SI, SK et RS) recueillies via une question *ad hoc* (QAH) élaborée par les PCN du REM pour assurer, dans la mesure du possible, la comparabilité. Les informations concernant les pays membres de l'OCDE non membres de l'UE ont été collectées et fournies par l'OCDE. Les informations contenues dans cette note de synthèse concernent la situation dans les pays membres et observateurs mentionnés ci-dessus jusqu'en décembre 2023.

Les statistiques ont été obtenues auprès d'Eurostat, des autorités nationales et d'autres bases de données (nationales).

Date de publication

Octobre 2024

Réseau européen des migrations (REM), « La mise en œuvre des mesures de formation civique comme un outil important pour l'intégration des ressortissants de pays tiers : Note de synthèse du Réseau européen des migrations et de l'OCDE », [Date], [URL], consulté le [jour mois année].

Pour en savoir plus

Site Web du REM : http://ec.europa.eu/emn
Page LinkedIn du REM : https://www.linkedin.com/company/european-migration-network
Compte Twitter du REM : https://x.com/emnmigration
Page YouTube du REM : https://www.youtube.com/@EMNMigration

Icônes créées par Freepik à partir de www.flaticon.com et vecteezy.com. Image de couverture : iStockphoto

SOMMAIRE

1. POINTS CLÉS 4

2. INTRODUCTION 4

3. COURS OU FORMATIONS D'ÉDUCATION CIVIQUE PROPOSÉS PAR GROUPE DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS DANS L'UE 5

4. INSTITUTIONS RESPONSABLES DE L'ORGANISATION DES COURS/DES FORMATIONS 7

Responsabilité financière 7

5. DÉFINITION DE L'INTÉGRATION CIVIQUE 8

Objectifs des cours/formations d'éducation civique 10

Sujets abordés dans les cours/formations d'éducation civique 11

Format d'enseignement pour les cours/formations d'éducation civique 12

6. PRISE EN COMPTE DES BESOINS 13

7. ÉVALUATION DE LA RÉUSSITE : OUTILS ET PRATIQUES 14

Conséquences de la non assiduité aux cours 15

Évaluation des programmes d'éducation civique 15

Étude de cas : Estonie — évaluations officielles du programme d'orientation civique 16

1. POINTS CLÉS

- 22 pays membres et observateurs du Réseau européen des migrations (REM) proposent des cours d'éducation civique aux ressortissants de pays tiers résidant légalement, mais les groupes cibles varient considérablement.
- Les ressortissants de pays tiers résidant légalement (à l'exclusion des bénéficiaires de la protection internationale ou temporaire) sont concernés dans 13 des pays interrogés.
- Les bénéficiaires de la protection internationale sont, en termes quantitatifs, le groupe le plus important, concerné dans presque tous les pays interrogés. Un autre groupe important est celui des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT), 14 pays interrogés ayant inclus ce groupe dans leurs cours d'éducation civique.
- Les politiques nationales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre et incluent de nombreuses exceptions et règles supplémentaires, ce qui complique les comparaisons directes.
- La responsabilité de proposer des cours ou formations d'éducation civique incombe à un seul ministère dans 14 pays membres du REM, notamment les ministères de l'Intérieur, du Travail, de l'Emploi et/ou des Affaires sociales, de l'Éducation, de la Famille, de la Jeunesse et de l'Enfance, et de la Culture.
- Les coûts des cours d'éducation civique sont pris en charge par les autorités publiques dans la majorité des pays membres et observateurs du REM déclarants, c'est-à-dire qu'aucun coût n'est à la charge des ressortissants de pays tiers participants.
- Neuf pays membres du REM ont indiqué que les cours sont au moins partiellement financés par l'Union européenne (UE) grâce au Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI), au Fonds social européen (FSE) ou d'autres financements non précisés de l'UE.
- Seuls trois pays interrogés, la Belgique (Flandre), la Finlande et l'Allemagne, disposent d'une définition officielle de l'intégration civique. D'autres pays membres et observateurs du REM ont déclaré avoir une compréhension claire et commune de l'intégration civique dans le contexte national.
- Quatre approches clés pour l'intégration civique émergent, l'individu devant : 1) démontrer une connaissance suffisante des réalités sociales, politiques et culturelles du pays d'accueil ; 2) comprendre les règles, droits, obligations et devoirs, ainsi que les valeurs fondamentales du pays d'accueil ; 3) être (généralement) intégré à la société d'accueil ; et 4) être capable de participer à la vie publique et de bénéficier d'égalité des chances dans le pays d'accueil. Pour certains pays, l'intégration civique englobe plus d'une de ces composantes.
- Dans tous les pays interrogés, l'objectif principal de l'éducation civique est de permettre et de promouvoir l'intégration des ressortissants de pays tiers éligibles en leur fournissant les connaissances et les compétences nécessaires pour participer à la vie sociale, économique, culturelle et politique de la société d'accueil. Cette démarche sert également à préparer les ressortissants de pays tiers à respecter les valeurs et les règles d'un pays donné, à comprendre le fonctionnement de la société d'accueil et à se familiariser avec les services disponibles.
- Ces objectifs sont reflétés dans le contenu des cours de formation d'éducation civique. Dans la majorité des pays interrogés, les sujets portent souvent sur deux éléments principaux : des informations sur le fonctionnement de la société d'accueil en termes de normes, valeurs, droits, règles et obligations ; et des informations pratiques sur les services disponibles, y compris les soins de santé, l'éducation, l'emploi, le logement et les prestations familiales.
- Les cours d'éducation civique sont proposés à la fois en ligne et en présentiel dans 14 pays, et se font exclusivement en présentiel dans certains autres pays. Les deux modalités présentent des avantages et des inconvénients. Les besoins (individuels) des participants sont pris en compte dans 20 pays membres et observateurs du REM, par exemple des horaires flexibles, des services de garde d'enfants, des interprètes et des cours dans différentes langues.
- L'absence à la fois aux cours de formation civique obligatoires et à ceux sur la base du volontariat peut avoir des conséquences négatives pour les bénéficiaires, généralement liées à leur droit au séjour dans le pays d'accueil ou à leur situation financière. Celles-ci peuvent inclure 1) un impact négatif sur le statut de séjour, 2) une baisse des prestations, 3) des amendes, 4) le non-remboursement des coûts, et 5) l'expulsion des structures d'accueil. Dans 10 pays membres et observateurs du REM, l'absence d'assiduité aux cours n'avait aucune conséquence.
- Le succès des cours d'éducation civique a déjà été évalué par 16 des pays interrogés, bien que leur portée et la méthodologie aient varié.

2. INTRODUCTION

Cette note de synthèse conjointe du REM et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) donne **un aperçu des dispositifs /programmes de formation d'éducation civique pour les ressortissants de pays tiers** dans les pays membres et observateurs du REM, y compris leur gouvernance et dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE[1].

L'intégration effective des migrants dans la société d'accueil représente un défi majeur et une condition préalable à une gestion réussie de la migration pour les pays membres et observateurs du REM.

Les gouvernements nationaux ont pour responsabilité principale le développement et la mise en œuvre de politiques sociales et d'intégration, l'UE jouant un rôle clé de soutien par des financements, l'élaboration de directives et la promotion de partenariats adaptés[2].

1 Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, États-Unis.

2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), article 79 (ex article 63, points 3 et 4, TCE), https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX-%3A12016E079 Cela donne au Parlement européen et au Conseil le pouvoir de prendre des mesures pour encourager et soutenir les actions des États membres en matière d'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur leur territoire.

Si les États membres de l'UE peuvent exiger que les ressortissants de pays tiers remplissent des conditions d'intégration conformément à leur droit national[3], ils doivent garantir l'accès à des programmes d'intégration appropriés en tenant compte des besoins spécifiques des bénéficiaires d'un statut de réfugié ou de protection subsidiaire[4].

L'éducation civique joue un rôle important dans ce processus d'intégration, mais les mesures varient considérablement d'un pays à l'autre et les informations sur les mécanismes déployés restent fragmentées et incomplètes.

Cette note de synthèse **fournit des informations sur les objectifs et exigences des formations d'éducation civique** pour l'intégration des ressortissants de pays tiers ; identifie les **autorités compétentes et l'attribution des coûts** ; **identifie le contenu des cours ou formations d'éducation civique et comment ils sont mis en œuvre (c'est-à-dire leurs modalités) ;** et rassemble les **bonnes pratiques** des pays membres et observateurs du REM pour **fournir des informations utiles à l'amélioration de la mise en œuvre des différents outils d'intégration**.

La note de synthèse répond à plusieurs questions :

1. Comment les pays membres et observateurs du REM gèrent-ils les cours ou formations d'éducation civique ? Quelles sont les différences entre les différentes approches ?
2. Quel est le contenu et quelles sont les conditions de participation et de validation de ces cours pour les ressortissants étrangers ?
3. Y a-t-il des aides en place pour permettre aux ressortissants étrangers de suivre ces cours, y compris des considérations de genre ?
4. Comment les formations civiques sont-elles évaluées dans les pays ?

Le champ d'application de la note de synthèse se concentre sur les ressortissants de pays tiers résidant déjà dans les pays membres et observateurs du REM. Cependant, une introduction à la société et aux règles du pays d'accueil peut commencer avant l'arrivée (c'est-à-dire une fois qu'un visa a été obtenu) pour préparer les migrants à leurs premières années dans le pays d'accueil et mettre en place des attentes appropriées (voir Encadré 1).

Boîte 1 : Éducation civique préalable au départ

Informer les migrants sur la société du pays d'accueil à travers une orientation préalable au départ est une pratique de longue date dans les pays d'installation de l'OCDE (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, États-Unis), généralement sous la forme de séances d'information. Au Canada, l'orientation préalable au départ fournit aux migrants potentiels des informations sur la vie au Canada et les aide à fixer des attentes réalistes en matière d'intégration. Elle fournit également des informations sur les droits et obligations.

Cette pratique se répand de plus en plus, un nombre croissant de pays membres du REM (par exemple, Autriche, Allemagne, Hongrie, Italie) organisant des séances d'information et des formations linguistiques dans les principaux pays d'origine afin que les nouveaux arrivants aient déjà des connaissances de base sur le pays d'accueil à leur arrivée. Au Danemark, en Finlande, en Irlande et en Norvège, cela n'est fait que pour les réfugiés en attente de réinstallation.

En raison des ressources limitées, les cours en présentiel préalables à l'arrivée ne sont disponibles que dans certains pays d'origine. Par conséquent, un nombre croissant de pays ont mis en œuvre des plateformes numériques pour l'orientation préalable à l'arrivée, comme moyen efficace du point de vue économique d'élargir l'échelle et la portée de tels services.

Source : Adapté de l'OCDE, « Les clés de l'intégration : Mesures d'introduction pour les migrants nouvellement arrivés » ('Making Integration Work: Introduction measures for newly arrived migrants), 2022[5]

3. COURS OU FORMATIONS D'ÉDUCATION CIVIQUE PROPOSÉS PAR GROUPE DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS DANS L'UE

22 pays membres et observateurs du REM[6] proposent des cours d'éducation civique aux ressortissants de pays tiers en séjour régulier, bien que les groupes cibles varient considérablement (voir Tableau 1). 13 pays ciblent tous les ressortissants de pays tiers résidant légalement[7]. Les mêmes pays interrogés, à l'exception de la Belgique (Flandre), ciblent également les bénéficiaires de la protection internationale. Ce groupe est le groupe cible unique le plus courant pour l'éducation et la formation civiques, couvert par presque tous les pays ayant répondu[8] dans leur offre. Dans trois pays[9], c'est le seul groupe à recevoir une formation civique.

Les bénéficiaires de protection temporaire (BPT) sont couverts par 14 pays interrogés dans leur offre d'orientation civique[10], y compris tous ceux visant tous les ressortissants de pays tiers résidant légalement, à l'exception de la France et des Pays-Bas. Dans certains pays[11], les formations pour les BPT et les bénéficiaires de la protection internationale sont différentes de celles pour d'autres ressortissants de pays tiers résidant légalement. En Estonie, les cours pour ce dernier groupe comprennent un module de base, ainsi que des modules facultatifs distincts destinés aux entrepreneurs, aux scientifiques, à ceux qui migrent pour des raisons familiales, et à ceux étudiant ou travaillant en Estonie bénéficiant de cours d'intégration, tandis que les personnes ayant droit à l'asile et à la protection subsidiaire et les personnes déplacées

3 Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, article 5 (2), https://eur-lex.europa. eu/legal-content/en/ALL/?uri=CELEX%3A32003L0109 ; Directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial, article 7 (2), https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX%3A32003L0086, dernière consultation le 28 septembre 2023.

4 Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (refonte), article 34, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32011L0095, dernière consultation le 28 septembre 2023.

5 OCDE, Introduction Measures for Newly-Arrived Migrants, 2023, https://www.oecd.org/en/publications/introduction-measures-for-newly-arrived-migrants_5aeddbfe-en. html, dernière consultation le 9 juin 2024.

6 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK, et RS.

7 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, FI, FR, LU, LV, NL (tant que la raison du séjour est de longue durée et que la personne concernée est tenue de s'intégrer civiquement), SI.

8 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK, et RS.

9 IT, LT et RS.

10 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, LU, LV, PL, SI.

11 AT, BE, CZ, DE, EE, EL.

bénéficient de cours relatifs aux valeurs et à l'orientation. En Finlande les BPT se voient proposer les mêmes cours de formation civique qu'aux autres groupes de migrants. En Belgique, les cours destinés aux BPT sont différents de ceux destinés aux autres ressortissants de pays tiers résidant légalement et aux bénéficiaires de la protection internationale. En Grèce, le programme d'intégration Helios propose une série de « cours d'intégration », avec des modules sur la langue grecque, l'orientation culturelle, la préparation à l'emploi et les aptitudes à la vie quotidienne. De plus, la France et la Suède organisent spécifiquement des formations civiques pour les bénéficiaires du regroupement familial, et sept pays proposent des cours à des groupes spécifiques de ressortissants de pays tiers résidant légalement, tels que les entrepreneurs, les scientifiques, les travailleurs migrants, les étudiants et les membres de la famille (voir Tableau 1)[12].

Cela démontre une tendance générale parmi les pays membres et observateurs du REM à offrir une éducation civique aux ressortissants de pays tiers qui viennent s'installer ou pour un séjour de longue durée. Neuf pays[13] offrent également des cours ou des formations similaires aux demandeurs d'asile pour les préparer à un éventuel séjour de longue durée. La Finlande a indiqué que les cours proposés aux demandeurs d'asile sont moins complets, mais fournissent néanmoins un aperçu des aspects clés de la vie en Finlande.

L'Irlande offre un soutien limité en matière d'orientation et des cours d'anglais aux seuls réfugiés réinstallés, après leur arrivée dans le pays, tandis que les autres migrants peuvent accéder à des initiatives communautaires locales qui promeuvent l'intégration, l'inclusion et la diversité. Sur les 25 pays ayant répondu, seuls la Hongrie et le Portugal ne proposent pas de cours d'éducation civique. Cependant, le Portugal inclut la citoyenneté et la participation civique dans d'autres mesures.

Tableau 1 : Groupes cibles des cours/formations d'éducation civique

Cours d'éducation civique	Pays membres et observateurs du REM
1. Ressortissants de pays tiers résidant légalement, à l'exception des bénéficiaires de la protection internationale et BPT)	AT, BE, CY, CZ, DE, EE (nouvellement arrivés), EL, FI (prévu), FR, LU, LV, NL, SI
2. Bénéficiaires d'une protection internationale	AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR[14], HR, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK, et RS
3. BPT	AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, LU, LV, PL, SI
4. Bénéficiaires du regroupement familial	BE, FR, NL, SE, LU
5. Autres ressortissants de pays tiers résidant légalement (par exemple étudiants, scientifiques, chercheurs)	AT (cours différents pour plusieurs catégories), BE, CY, EE (groupes spécifiques, tels que les scientifiques), FI, FR (titulaire de permis de séjour de 10 ans), LU (tous)
6. Résidents de longue durée	CY, FI, LU
7. Demandeurs d'asile	DE, CY, ES, FI, LU, LV, PL, SE, SK
8. Cours d'éducation civique absents ou limités	HU, IE, PT

Dans 12 des pays interrogés[15], des cours ou formations d'éducation civique sont obligatoires pour au moins certains groupes de migrants qui dépendent de l'aide publique et/ou ont des perspectives de séjour à long terme dans la société d'accueil. Aux Pays-Bas, tous les ressortissants de pays tiers doivent suivre des cours d'éducation civique si le but de leur résidence légale est le long terme, et ils sont obligés de s'intégrer civiquement. Cela inclut les bénéficiaires d'une protection internationale et les ressortissants de pays tiers qui sont entrés dans le pays par le biais d'un regroupement familial avec une personne résidant à long terme dans le pays. Les cours d'éducation civique se font sur la base du volontariat pour les ressortissants de pays tiers qui ne sont pas obligés de s'intégrer civiquement, par exemple s'ils souhaitent acquérir la nationalité néerlandaise par naturalisation ou demander un titre de séjour permanent.

De même en France, les formations civiques et linguistiques ciblent les ressortissants de pays tiers résidant légalement souhaitant s'installer durablement. Les groupes qui restent en France pour une courte durée (par exemple, les étudiants, les employés détachés, les stagiaires, les travailleurs saisonniers) sont exclus, tout comme ceux qui entreprennent des études secondaires ou des études supérieures en France. En Finlande, tous les demandeurs d'emploi au chômage venant de pays tiers sont tenus de participer à une formation à l'intégration et à l'éducation civique. La République tchèque propose un mélange de cours facultatifs et obligatoires : 18 centres d'assistance à l'intégration des ressortissants étrangers organisent des cours sur différents sujets, y compris l'histoire, les coutumes, les impôts, ainsi que l'accouchement et la garde d'enfants. En Estonie, le champ d'application des cours obligatoires est plus complet pour les bénéficiaires d'une protection internationale que pour les BPT. Par exemple, les bénéficiaires de protection internationale sont tenus de participer au module thématique de protection internationale et d'acquérir un niveau de compétence linguistique A2 dans un délai de deux ans, et B1 dans un délai de cinq ans. En revanche, les BPT doivent suivre un « module de programme d'adaptation » et participer à des cours de langue estonienne au niveau A1.

Dans un deuxième groupe de pays[16], la participation à des cours d'éducation civique est facultative. Cependant, quatre pays[17] imposent la présence de l'intéressé s'il souhaite obtenir un permis de séjour de longue durée ou la citoyenneté. À Chypre, la nationalité chypriote ne peut être accordée que si le demandeur a participé à la formation civique. Au Luxembourg, l'assiduité à tous les cours *Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg* ou la réussite de l'examen sont des prérequis pour l'acquisition de la nationalité.

12 AT, BE, CY, EE, FR, LU.
13 BE, CY, DE, ES, FI, LU, LV, PL, SK.
14 Sur la base du volontariat.
15 AT, BE, CZ, DE, EE, EL, ES, FR, IT, LT, NL, SE.
16 BG, CY, IE, LU, LV, PL, SI, SK et RS.
17 BG, CY, LU et RS.

4. INSTITUTIONS RESPONSABLES DE L'ORGANISATION DES COURS/DES FORMATIONS

Dans 14 pays interrogés[18], la responsabilité d'offrir des cours ou des formations d'éducation civique incombe à un seul ministère. En Bulgarie et en Croatie, différents ministères sont responsables, en fonction du thème des cours ou de la formation, qui vont de l'intégration à l'emploi, l'éducation et la culture. Les ministères responsables sont généralement ceux en charge des affaires intérieures, du travail, de l'emploi et/ou des affaires sociales, de l'intégration, de l'éducation, de la famille, de la jeunesse et des enfants, et des affaires culturelles (voir Tableau 2). La Slovénie et la Serbie ont des bureaux indépendants spécifiquement dédiés aux réfugiés et aux affaires de migration, qui ne sont subordonnés à aucun ministère. Chypre n'a pas d'autorité responsable pour les cours d'éducation civique, mais un comité interministériel (composé des ministères de l'Intérieur, de l'Éducation et de la Justice) détermine le processus d'offre de cette formation.

Tableau 2 : Ministères responsables des cours d'intégration civique

Ministère responsable	Pays membres et observateurs du REM
Ministère en charge des affaires intérieures	BE (Wallonie), CZ, DE, FR, HR, PL, SK
Ministère en charge du travail, de l'emploi et/ou des affaires sociales	BE (Wallonie et communauté germanophone), BG, FI, LT, NL, SE
Ministère en charge de l'éducation	BG, HR, LU (responsabilité partagée avec le ministère des Affaires familiales, de la solidarité, du vivre ensemble et de l'accueil des réfugiés)
Ministère en charge de l'intégration	AT, BE (Flandre), IE[19]
Ministère en charge de la famille, de la jeunesse, de l'enfance	BE (communauté germanophone), LU
Ministère en charge des affaires culturelles	EE, LV
Ministère en charge de la santé	BE (Région de Bruxelles-Capitale)
Bureau dédié aux étrangers et aux réfugiés	PL (Bureau des Étrangers, supervisé par le ministère de l'Intérieur et de l'Administration), SI (Bureau gouvernemental pour le soutien et l'intégration des migrants), et RS (Commissariat aux réfugiés et à la migration)
Ministère en charge de la migration et de l'asile	EL

Bien que les ministères énumérés dans le tableau 2 soient seuls responsables en dernier recours, l'organisation et la prestation des cours ou formations d'éducation civique peuvent être sous-traitées à des entités affiliées ou à des tiers au niveau régional et local, tels que des agences d'intégration dédiées[20], des centres d'accueil pour réfugiés[21], des agences pour l'emploi[22] et des établissements d'enseignement[23]. En Grèce, les Centres d'intégration pour migrants opèrent dans 11 municipalités à travers le pays et, en coopération avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), sont les organismes qui dispensent les cours fournis dans le cadre de certains programmes/actions.
Les municipalités jouent également un rôle important dans l'organisation de l'offre d'éducation civique (par exemple, en Finlande, aux Pays-Bas, en Suède). En Suède, les municipalités s'occupent de dispenser la formation d'éducation civique, soit en dispensant la formation elles-mêmes en coopération avec d'autres municipalités, soit par le biais de marchés publics pour identifier des prestataires de services tels que des entreprises privées ou des ONG.

En Finlande, les municipalités deviendront le principal prestataire à partir de 2025. Aux Pays-Bas, les municipalités sont libres de passer des contrats avec le secteur privé pour proposer des cours d'éducation civique. Dans 10 pays[24], certains ministères contractent des ONG pour fournir des cours d'éducation civique, généralement dans le cadre de projets à durée limitée. Un modèle différent est utilisé en Italie, où les cours et formations d'éducation civique sont fournis par les mêmes entités privées en charge de l'accueil.

Responsabilité financière

Dans les 21 pays membres et observateurs du REM interrogés[25], les autorités publiques paient les coûts des cours d'éducation civique, et aucun coût n'est à la charge des participants ressortissants de pays tiers. Les cours sont souvent gratuits pour ceux qui sont obligés d'y assister, avec trois exceptions. En Autriche, les frais des cours de préparation à l'examen d'intégration dans le cadre du contrat d'intégration pour les ressortissants de pays tiers légalement installés sont généralement à la charge des demandeurs eux-mêmes, le gouvernement fédéral pouvant prendre en charge jusqu'à la moitié des frais sous certaines conditions. Aux Pays-Bas, les autorités paient la majorité des coûts pour les bénéficiaires d'une protection internationale, tandis que d'autres migrants légaux peuvent obtenir un prêt social pour financer leurs cours d'éducation civique. En Belgique (Flandre), les participants au programme paient 90 euros pour les cours d'orientation sociale et 90 euros supplémentaires pour le test final. La Bulgarie met en œuvre une approche différente pour les ressortissants de pays tiers

18 AT, BE (les autorités diffèrent selon la région), CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IE, LT, NL, PL, SI, SK.
19 Pour l'Irlande, le tableau fait référence à un soutien à l'orientation limité fourni aux réfugiés réinstallés.
20 AT, BE, EL, FI, FR.
21 LT.
22 BG, FI.
23 BE, BG, FI.
24 BE (communauté germanophone), CZ, HR, EE, ES, FI, IE, LV, SK et RS.
25 AT, BE (sauf la Flandre), BG, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, NL (uniquement pour les bénéficiaires d'une protection internationale), PL, SE, SI, SK et RS.

qui ont trouvé un emploi, les employeurs contribuant financièrement aux cours d'éducation civique de leurs employés.

Plusieurs États membres de l'UE ont déclaré que les cours et les formations sont au moins en partie financés par l'UE, par exemple par le biais du FAMI[26], du FSE[27], ou d'autres financements de l'UE non spécifiés[28]. En Irlande, les cours offerts par le biais d'initiatives communautaires sont financés par des sources de financement nationales.

5. DÉFINITION DE L'INTÉGRATION CIVIQUE

Parmi les pays interrogés, seules la Belgique (Flandre) et l'Allemagne disposent d'une définition officielle de l'intégration civique. En Belgique (Flandre), l'intégration civique est définie comme « un parcours guidé vers l'intégration dans lequel le gouvernement offre aux bénéficiaires un programme spécifique sur mesure qui augmente leur autonomie en vue de leur participation dans les domaines professionnel, éducatif et social », tandis que l'Allemagne définit l'intégration civique comme « la participation égale à la vie sociale, économique et culturelle ». L'intégration civique n'est pas officiellement définie dans les autres pays membres et observateurs du REM interrogés, mais la plupart[29] ont déclaré avoir une compréhension claire et commune de l'intégration civique dans le contexte national. Quatre approches clés ont été déclarées, certains pays ayant une conception qui englobait plusieurs de ces composantes. L'intégration civique peut être comprise comme recouvrant :

1. Une connaissance suffisante des réalités sociales, politiques et culturelles du pays d'accueil[30].
2. Une compréhension des règles, des droits, des obligations, des devoirs et des valeurs fondamentales du pays d'accueil[31].
3. L'intégration générale du bénéficiaire dans la société d'accueil, y compris par une participation plus active[32]. Cela peut inclure une compréhension de l'intégration civique en elle-même[33], l'acquisition de compétences linguistiques[34], ou la participation au marché du travail[35].
4. La capacité à participer à la vie publique et à bénéficier de l'égalité des chances dans le pays d'accueil[36].

Les deux premières approches se concentrent sur l'acquisition (plus passive) de connaissances et de compréhension, tandis que les deux dernières sont plus dynamiques, et nécessitent la contribution active des bénéficiaires à la société.

11 pays[37] n'ont pas de définition spécifique de l'intégration civique, mais elle est inhérente à leur parcours d'intégration plus large. En France, la signature d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) marque l'engagement du ressortissant étranger dans le Programme d'intégration républicaine, qui dure cinq ans et comprend des formations linguistiques et civiques, facilitant son intégration sociale et professionnelle et son émancipation.

Le tableau 3 présente les différents concepts liés à l'intégration civique dans les pays membres et observateurs du REM interrogés.

Tableau 3 : Concepts de l'intégration civique

Pays membres et observateurs du REM	Concept d'intégration civique
Autriche	« L'intégration est un processus pour la société dans son ensemble, dont le succès dépend de la coopération de toutes les personnes vivant en Autriche et est fondé sur l'interaction personnelle. L'intégration exige en particulier que les immigrants participent activement à ce processus, prennent au sérieux les mesures d'intégration proposées, et reconnaissent et respectent les valeurs fondamentales d'un État démocratique européen » (Article 2, alinéa 1 Loi relative à l'intégration)
Belgique	**Wallonie** : « […] l'égalité des chances ; la citoyenneté ; la cohésion sociale dans la perspective d'une société interculturelle ; l'accès des personnes aux services publics et privés ; et leur participation sociale et économique » (Objectifs des actions pour l'intégration, Code wallon de l'Action sociale et de la santé, Article 151) **Région de Bruxelles-Capitale** : L'Ordonnance du 20 juillet 2023 ne fournit pas de définition de l'intégration civique, mais, définit plutôt la politique d'intégration comme reposant sur les principes suivants : « […] l'égalité de chacun ; le respect du caractère individuel, des compétences et des ambitions de chacun ; la migration en tant qu'opportunité pour la société ; l'anti-discrimination, la lutte contre le racisme et le sexisme, et le « *gender mainstreaming* » ; la citoyenneté active ; l'autonomisation ; l'acquisition de connaissances du français ou du néerlandais (Principes de la politique d'intégration, Ordonnance du 20 juillet 2023, Article 3). **Communauté germanophone** : « processus long et dynamique ayant pour objectif d'intégrer dans la société toutes les personnes, indépendamment de leur origine, qui ont leur domicile ou résidence habituelle en région de langue allemande et de leur permettre de participer, sur un pied d'égalité, à tous les domaines de la société » (2)

26 EL, HR, IE, LT, LV, PL, SK.
27 EE, EL, IE.
28 CY.
29 AT, BE (Wallonie, Région de Bruxelles-Capitale, Communauté germanophone), CY, CZ, EE, ES, IT, LU, LV, NL, PT, SE, SK et RS.
30 CY, CZ, EL, FI, LU, NL.
31 CZ, FI, IT, LU, NL.
32 AT, BE (Wallonie, Région de Bruxelles-Capitale, Communauté germanophone), NL et RS.
33 Par exemple, la Lettonie a sa propre conception de la « société cohésive ». La Constitution de la République de Lettonie décrit les fondements d'une société cohésive : « La loyauté envers la Lettonie, la langue lettone comme seule langue officielle, la liberté, l'égalité, la solidarité, la justice, l'honnêteté, l'éthique du travail et la famille sont les fondements d'une société cohésive. Chaque individu prend soin de lui-même, de ses proches et du bien commun de la société en agissant de manière responsable envers autrui, les générations futures, l'environnement et la nature. »
34 EE, NL, SK.
35 AT, NL.
36 BE (Wallonie, Région de Bruxelles-Capitale, Communauté germanophone), ES, IT, LU, NL, PT, SE.
37 BG, EE, FR, HR, HU, IE, LT, LU, PL, SI, SK.

Pays membres et observateurs du REM	Concept d'intégration civique
Bulgarie	Pas de définition légale
Croatie	Pas de définition légale
Chypre	« Connaissance suffisante des éléments de base de la réalité politique et sociale moderne à Chypre »
République tchèque	« [Compréhension] des droits et des obligations […], des valeurs fondamentales […] et de la vie quotidienne, de la culture et des coutumes prévalant en République tchèque. »
Estonie	Pas de définition légale
Finlande	« Connaissances sur la vie et le travail en Finlande, le fonctionnement de la société finlandaise et les droits et obligations de l'individu » (un décret gouvernemental avec des dispositions plus détaillées sur le contenu et la mise en œuvre d'une éducation civique multilingue sera publié en 2024 ; la loi sur l'intégration entrera en vigueur au début de 2025)
France	Pas de définition légale
Allemagne	« Participation égale à la vie sociale, économique et culturelle »
Grèce	Pas de définition légale
Hongrie	Pas de définition légale
Irlande	Pas de définition légale
Italie	« Participation entière et consciente à la vie civique, culturelle et sociale des communautés, en respectant les règles, les droits et les devoirs. » « Connaissance de la Constitution italienne et des institutions de l'Union européenne pour étayer, en particulier, le partage et la promotion des principes de légalité, de citoyenneté active […] » (Article 1 Loi du 20 août 2019, n° 92 concernant l'enseignement scolaire sur l'éducation civique)
Lettonie	« Société cohésive » (Préambule de la Constitution de Lettonie) « La loyauté envers la Lettonie, la langue lettone comme seule langue officielle, la liberté, l'égalité, la solidarité, la justice, l'honnêteté, l'éthique du travail et la famille sont les fondements d'une société cohésive. Chaque individu prend soin de lui-même, de ses proches et du bien commun de la société en agissant de manière responsable envers autrui, les générations futures, l'environnement et la nature. » (Constitution de la République de Lettonie)
Lituanie	Aucune définition légale
Luxembourg	Dans la Loi du 23 août 2023, la notion de « l'intégration » est remplacée par l'approche plus large et plus ouverte du « vivre ensemble interculturel », un « processus participatif, dynamique et continu destiné à permettre à chaque personne qui réside ou travaille au Grand-Duché de Luxembourg de vivre, de travailler et de décider ensemble. Il est fondé sur le respect mutuel, la tolérance, la solidarité, la cohésion sociale et la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination. » (Article 1 de la Loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel)
Pays-Bas	Aucune définition légale
Pologne	Aucune définition légale
Portugal	« Citoyenneté active »
République slovaque	Aucune définition légale
Slovénie	Aucune définition légale
Espagne	« Modèle d'intégration basé sur le respect des normes et des valeurs démocratiques et des libertés individuelles. L'intégration civique implique non seulement que les immigrants aient accès à la sécurité juridique et aux droits sociaux, mais également aux droits politiques, c'est-à-dire à la participation à la vie publique.
Suède	« Égalité des droits, des obligations et des opportunités pour tous, indépendamment de l'origine ethnique et culturelle » (Politique d'intégration suédoise)
Serbie	« Inclusion dans la vie sociale, culturelle et économique »

Objectifs des cours/formations d'éducation civique

Dans tous les pays interrogés, l'objectif principal de l'orientation civique est de permettre et de promouvoir l'intégration des ressortissants de pays tiers éligibles[38] en les dotant des connaissances et des compétences nécessaires pour participer à la vie sociale, économique, culturelle et politique de la société d'accueil. L'éducation civique prépare également les ressortissants de pays tiers à respecter les valeurs et les règles de leur pays d'accueil,[39] explique le fonctionnement de la société d'accueil, et familiarise les gens avec les services disponibles[40].

Les différents objectifs des formations d'éducation civique sont présentés dans le Tableau 4.

Les pays membres et observateurs du REM diffèrent dans leur compréhension de l'intégration, allant des ressortissants de pays tiers s'adaptant à la société d'accueil[41], à l'acquisition de droits égaux comparables à ceux des nationaux[42] (voir Tableau 3).

Les pays membres du REM diffèrent également dans leurs attentes en matière d'intégration des ressortissants de pays tiers. L'Espagne considère l'éducation civique comme un devoir de l'État envers les résidents étrangers, qui leur fournit les informations et les connaissances nécessaires pour s'orienter dans la société espagnole. En France, le CIR, qui comprend une formation civique, aide les nouveaux arrivants à comprendre les valeurs et les principes de la République française, à apprendre le français, à s'intégrer socialement et professionnellement, et à devenir autonomes. Sept pays interrogés[43] considèrent l'orientation civique du point de vue des intérêts de la communauté d'accueil, c'est-à-dire en veillant à ce que les ressortissants étrangers en séjour régulier à long terme se conforment aux règles de la société qui les accueille et agissent en tant que résidents responsables selon les valeurs acceptées (par exemple, l'égalité des genres).

Tableau 4 : Objectifs de l'intégration civique

Pays membres et observateurs du REM	Objectif des cours/formations d'éducation civique
Autriche	Les mesures d'intégration doivent permettre aux personnes de participer à la vie sociale, économique et culturelle en Autriche. La participation par le biais d'un emploi rémunéré, l'accès à et l'acceptation des opportunités d'éducation, l'égalité des genres et la réalisation rapide de l'autosuffisance sont au cœur de cette démarche. L'obtention de la nationalité autrichienne devrait être le point final d'un processus d'intégration complet (Article 2, alinéa 2 Loi relative à l'intégration)
Belgique	**Flandre** : « Offrir aux nouveaux arrivants l'opportunité de trouver leur place dans la société à leur propre rythme, […] et que celle-ci les reconnaisse comme des citoyens à part entière » qui peuvent participer à la société **Wallonie** : « d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résidents étrangers de Wallonie, de les aider à acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique et de faciliter leur intégration sur le territoire. » **Région de Bruxelles-Capitale** : « guider les nouveaux arrivants et améliorer leur autonomie pour leur participation aux aspects économiques, éducatifs, sociaux et culturels. » **Communauté germanophone** : « permettre aux personnes issues de l'immigration de participer de manière équitable et autonome à la société belge. Cela inclut la capacité de communiquer dans des situations quotidiennes ; de connaître et de comprendre les droits, les devoirs et les valeurs de la société belge ; de faciliter la recherche d'emploi et l'éducation et de participer à la vie sociale en Belgique de l'Est. »
Bulgarie	Aucune définition
Croatie	« L'une des tâches les plus importantes consisterait à familiariser les immigrants avec la langue croate et le système d'intégration en Croatie, ainsi qu'avec les services qui sont à leur disposition. »
Chypre	« Améliorer l'intégration dans la société d'accueil. »

38 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SE, et RS.
39 AT, BE, EE, EL, FI, FR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK.
40 BE, CZ, EE, EL, FI, FR, HR, IT, LT, LU, LV, NL, SE, SK.
41 EE, EL, PL.
42 BE, EE, LU, PT.
43 AT, CY, CZ, EE, FR, IT, PL.

Pays membres et observateurs du REM	Objectif des cours/formations d'éducation civique
République tchèque	« […] familiariser les immigrants avec le système d'intégration en République tchèque et avec les services, généralement fournis gratuitement, qui leur sont disponibles. »
Estonie	« […] soutenir le processus migratoire et l'adaptation des nouveaux immigrants, leur fournissant des connaissances sur le fonctionnement de l'État et de la société, la vie quotidienne, le travail, l'éducation et les sujets familiaux, tout en encourageant l'acquisition de la maîtrise de la langue estonienne. »
Finlande	« […] augmenter les connaissances et la compréhension de la vie et du travail en Finlande, du fonctionnement de la société finlandaise et des droits et responsabilités des individus […]. »
France	« […] Fournir les clés nécessaires pour une intégration rapide sur le territoire et promouvoir leur autonomie ; répondre aux besoins des ressortissants étrangers ; informer des règles de vie (valeurs, codes, procédures administratives, etc.) en France. »
Allemagne	Identique à la définition ci-dessus ; pas de distinction entre la définition et l'objectif (« Participation égale à la vie sociale, économique et culturelle »).
Grèce	L'objectif déclaré est de familiariser les ressortissants de pays tiers avec l'histoire et la culture grecques (par exemple, le cadre institutionnel, les droits et obligations civiques, les pratiques et habitudes quotidiennes, etc.), ainsi qu'avec le « mode de vie européen »
Irlande	Aucune définition
Italie	« … l'enseignement interdisciplinaire de l'éducation civique est mis en place, ce qui permet le développement la connaissance et la compréhension des structures et des profils sociaux, économiques, juridiques, civiques et environnementaux de la société. Les initiatives de sensibilisation à la citoyenneté responsable sont lancées dès l'école maternelle. »
Lettonie	« Promouvoir la mise en œuvre des droits fondamentaux des ressortissants de pays tiers et leur inclusion dans la société lettone. »
Lituanie	« Fournir aux bénéficiaires de la protection internationale les connaissances essentielles pour naviguer et s'intégrer avec succès dans la vie sociale, économique et culturelle lituanienne. »
Luxembourg	« […] faciliter l'accès à l'information et promouvoir la participation civique active. […] Familiariser l'individu avec les droits fondamentaux et le fonctionnement de la société luxembourgeoise en vue d'acquérir la nationalité luxembourgeoise. »
Pays-Bas	« Toutes les personnes soumises à des obligations d'intégration participent immédiatement et pleinement à la société néerlandaise, de préférence par le biais d'un emploi rémunéré. »
Pologne	« Adaptation et acquisition d'informations, ce qui contribuera à améliorer les connaissances des étrangers sur leurs droits et obligations et à leur faire découvrir les coutumes, traditions, culture et histoire polonaises. »
Portugal	« L'implication progressive des citoyens étrangers dans la société civile et le lien avec les services publics. […] Encourager la promotion d'une société diversifiée qui favorise la cohésion sociale. »
République slovaque	« Informer les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de protection internationale sur les réalités culturelles, les spécificités et les informations essentielles sur la vie sur le territoire de la République slovaque. »
Slovénie	« Familiarisation avec la société, la culture et les dispositions constitutionnelles. »
Espagne	« Améliorer la connaissance de la société et mieux s'y intégrer. […] L'intégration civique vise à construire une citoyenneté plurielle et inclusive qui reconnaît la diversité culturelle et religieuse. »
Suède	« […] faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie professionnelle et sociale. » Aussi « […] fournir une compréhension fondamentale de la société suédoise et constituer une base pour l'acquisition continue de connaissances sur la vie en Suède. »
Serbie	« Faciliter l'inclusion dans la société. »

Sujets abordés dans les cours/formations d'éducation civique

Les sujets abordés dans les cours de formation d'éducation civique sont similaires dans tous les pays membres et observateurs du REM. Ils englobent souvent deux éléments principaux : des informations sur le fonctionnement de la société d'accueil en termes de normes, valeurs, droits, règles et obligations ; et des informations pratiques sur les services disponibles, y compris les soins de santé, l'éducation, l'emploi, le logement et les prestations familiales (voir Tableau 5).

En adéquation avec les concepts et objectifs de l'éducation civique, les sujets des cours renforcent la compréhension et le respect des droits et obligations des ressortissants de pays tiers dans la société d'accueil pour les aider à s'orienter et à faciliter leur processus d'intégration.

Tableau 5 : Sujets abordés dans la formation d'éducation civique[44]

Sujets	Pays membres et observateurs du REM
Normes, valeurs, droits, règles et obligations	AT, BE, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK et RS (21)
Marché du travail	AT, BE, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IT, LT, LV, NL, PL, SE, SI, SK (17)
Culture et histoire	AT, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK et RS (18)
Système de santé	AT, BE, CZ, EE, ES, FI, FR, HR, IT, LT, LV, NL, PL, SE, SI, SK (16)
Système éducatif	AT, BE, CZ, EE, ES, FI, FR, HR, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SK (15)
Système social (partiellement couvert par la formation sur les droits et les obligations)	AT, BE, CZ, DE, EE, EL, FI, HR, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SK, SI (17)
Égalité des genres et prévention de la violence[45]	AT, BE, CZ, EE, ES, FI, FR, IE, LT, LV, NL, PL, SE, SI, SK et RS (16)
Logement	BE, HR, CZ, EE, ES, FI, FR, NL, PL, SE, SI, SK (12)
Vie de famille	BE, CZ, EE, ES, FI, FR, LT, PL, SE, SK (10)
Langue	AT, BG, CZ, EE, FI, HR, LU, SK (8)
Géographie	CZ, FI, FR, LT, LV, NL, et RS (7)
Informations spécifiques sur l'asile et la protection	CZ, EE, EL, LT, PL (informations sur l'accueil et l'aide sociale pendant la procédure d'asile) (5),
Loisirs	CZ, SK (2)

Les normes, valeurs, droits, règles et obligations dans la société d'accueil, y compris des informations sur l'égalité des genres et la prévention de la violence, sont de loin le sujet le plus répandu dans la formation d'éducation civique, abordé par 21 pays membres et observateurs du REM (voir tableau 5). Des informations sur la culture et l'histoire (abordant en partie la question de la religion) de la société d'accueil, des informations sur les opportunités d'emploi, y compris la création d'entreprise et l'entrepreneuriat, ainsi que des informations sur le système social sont également largement présentes. Les sujets qui reviennent le moins fréquemment sont la géographie du pays d'accueil et les informations spécifiques à la protection, telles que les droits au séjour, en particulier pour les bénéficiaires de la protection internationale et BPT, et les loisirs. La formation linguistique fait partie de l'éducation civique dans huit pays interrogés, d'autres pays membres et observateurs du REM gérant possiblement la formation linguistique séparément de l'orientation civique. Dans la plupart des pays, le nombre d'heures de formation linguistique proposée aux migrants dépasse largement le nombre d'heures de formation civique[46].

Format d'enseignement pour les cours/formations d'éducation civique

Dans 14 pays interrogés[47], les cours d'éducation civique sont proposés à la fois en ligne et en présentiel[48] ou sous des formats hybrides. Quatre pays[49] assurent la formation exclusivement en présentiel (voir Tableau 6).

L'approche innovante de la France prévoit une formation en présentiel pendant quatre jours non consécutifs, répartis sur une période de trois à quatre mois, complétée par l'application mobile de formation civique. L'application contient six modules et permet aux participants de tester et renforcer leurs connaissances avant et après les jours de formation en présentiel. Les participants peuvent faire des quiz sur des sujets clés tels que la santé, l'emploi, le logement, la parentalité, et découvrir la France de manière plus générale. Elle possède également des liens vers des sites Web utiles, tels que le gouvernement français, les ministères, les services publics, la caisse d'allocations familiales, l'assurance maladie, l'agence nationale pour l'emploi, les informations sur le logement sur le plan national et le planning familial. La Pologne utilise également une application mobile. En Estonie et en Serbie, l'éducation civique comprend des visites de sites importants.

44 Pour l'Irlande, il s'agit d'une éducation limitée fournie aux réfugiés réinstallés.
45 Cela peut être partiellement abordé dans d'autres formations sur les normes, valeurs et droits (FR, NL) ou les droits et obligations des individuels (SE).
46 OCDE, « Les clés de l'intégration : Mesures d'introduction pour les nouveaux migrants » ('Making Integration Work: Introduction measures for newly arrived migrants)
47 AT, BE, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, LU, LV, NL, SE, SI, SK.
48 En République tchèque, les cours obligatoires d'adaptation et d'intégration ne sont dispensés qu'en présentiel. Des cours socio-culturels facultatifs sont également proposés en ligne.
49 HR, LT, PL, et RS.

Tableau 6 : Formats d'enseignement d'éducation civique

Formats d'enseignement	Pays membres et observateurs du REM
Cours magistraux/classes en face à face	AT (exercices, travail en groupe, images, débats, etc.), BE, CZ, DE, EE (travail en groupe, visites d'études, discussions, partage d'expérience, résolution de cas pratiques), EL, ES, FI, FR, HR, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK, et RS
Formation en ligne	AT (cours de langue), BE, CZ (uniquement des cours facultatifs), DE, EE (travail en groupe, discussions, partage d'expérience, résolution de cas pratiques), EL, ES, FI, LV, LU, NL, SE, SI, SK[50]
Plateforme d'apprentissage en ligne	AT
Application mobile	FR, PL
Site Web avec des informations en ligne	EE, NL, SE, SK
Campagnes et diffusion de brochures d'information	HR, PT
Activités pratiques/expériences, y compris des visites de sites importants, etc.	EE, EL, NL, et RS
Aucune information détaillée fournie	BG, IE, IT

Les pays interrogés ont fait état d'avantages et d'inconvénients liés aux formats d'enseignement en ligne et en présentiel. La Suède a souligné les différences de coût et de qualité entre l'orientation communautaire en ligne et l'orientation communautaire en présentiel. Si l'apprentissage à distance touche plus de participants et facilite les cours dans des langues moins courantes et à différents moments de manière rentable, cela peut également affecter la qualité de l'enseignement et les possibilités de participation active et de dialogue. Les solutions en ligne peuvent ne pas être accessibles aux immigrants avec une faible maîtrise des outils numériques.

Pour les cours en présentiel et en ligne (en temps réel), l'Estonie et la France ont fixé un nombre maximum de participants respectivement de 25 et 18. La durée des cours d'éducation civique varie : 4 heures en République tchèque, 10 heures en Lituanie et 24 heures au Luxembourg, ou encore quatre à cinq jours complets en Estonie et en France, et 80 heures ou plus en Grèce[51], Allemagne, et en Suède. Neuf États membres offrent des cours d'éducation civique en plusieurs langues pour s'assurer que les bénéficiaires peuvent suivre le contenu plus facilement[52], tandis que trois dispensent des cours de langue dans la langue du pays d'accueil[53].

6. PRISE EN COMPTE DES BESOINS

La grande majorité des pays membres et observateurs du REM interrogés[54] ont indiqué avoir adapté la formation et les cours d'éducation civique aux besoins (individuels) des participants (voir Tableau 7).

Dans 12 pays interrogés[55], des cours sont proposés à des moments différents tout au long de la journée, par exemple pendant les pauses déjeuner, le soir et le week-end, pour s'adapter aux autres obligations des participants, telles que le travail ou la garde d'enfants. Par exemple, le programme d'intégration HELIOS de la Grèce propose des cours en trois sessions durant la journée, permettant à chaque foyer d'organiser son emploi du temps et la garde d'enfants en fonction de ses besoins.

La moitié des pays interrogés[56] proposent des services de garde pendant les cours pour les participants ayant de jeunes enfants. Le programme grec HELIOS propose des activités de loisirs pour les enfants dans de grands espaces réservés pendant que leurs parents assistent aux cours. La République tchèque, la Finlande et l'Allemagne proposent une approche similaire pour certaines formations, mais c'est une condition obligatoire pour toutes les formations en Lettonie. Alors que les participants aux cours d'éducation civique ont droit à un service de garde pendant les cours en Suède, les temps d'attente pour la garde d'enfants représentent tout de même un défi dans de nombreuses municipalités. Aux Pays-Bas, le gouvernement verse une allocation de garde d'enfants aux ressortissants de pays tiers dont les enfants sont placés dans des crèches et garderies pendant qu'ils assistent à des cours de formation civique. La France a récemment publié un livret d'information[57] destiné aux parents, expliquant le fonctionnement de la garde d'enfants ad hoc/de la halte-garderie et fournissant les coordonnées des institutions partenaires qui permettent aux ressortissants de pays tiers ayant signé le CIR d'utiliser leurs services de garde d'enfants pendant la formation civique et linguistique. En Lituanie, les cours d'éducation civique pour les bénéficiaires de protection internationale se déroulent au centre d'accueil pour les réfugiés, réduisant ainsi le besoin de dispositions spéciales telles que la garde d'enfants. Le centre peut également répondre à des besoins individuels au fur et à mesure qu'ils surviennent.

10 pays interrogés[58] proposent une formation d'éducation civique en plusieurs langues, y compris les langues maternelles les plus courantes des participants, ainsi que la langue officielle du pays d'accueil.

50 Pour les cours dispensés par des ONG ou des organisations internationales pour les étrangers, autres que les bénéficiaires ou demandeurs de protection internationale.
51 Cette information concerne le programme d'intégration « Helios ».
52 AT, BE (interprètes professionnels disponibles en Wallonie), EE, FI, LT, LU, PL, SE, SK.
53 EE, FI, FR.
54 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK, et RS.
55 BE, CZ, EE, EL, FR, LU, LV, PL, SE, SI, SK et RS.
56 AT, BE (Communauté germanophone), CY, CZ, DE, EE, EL, FI, FR, LV, NL, SE, SK (pas en règle générale).
57 Ce document, traduit en 12 langues (arabe, anglais, bengali, mandarin, dari, espagnol, pachto, portugais, russe, tamoul, tigrinya, turc), est disponible en deux versions, l'une pour la région parisienne (avec des caractéristiques supplémentaires spécifiques à cette région) et l'autre pour le reste de la France.
58 AT, BE (sauf en Wallonie), EE, EL, FI, LT, LU, PL, SE, SK.

Au Luxembourg, par exemple, des cours sont proposés en luxembourgeois, allemand, français et anglais. Alors que la France, la Belgique (Wallonie), et la Slovénie ne proposent pas de cours dans différentes langues, elles mettent en place des services de traductions/interprétations, tout comme la République slovaque. En Grèce, l'action visant à « promouvoir l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail » incluait une formation (sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, etc.) assortie d'un service d'interprétation en anglais, arabe et farsi.

Des approches innovantes ont été adoptées en Finlande et en Autriche, où certains cours spécifiques sont organisés pour les femmes et les hommes séparément.

Étude de cas — Cours spécifiques aux femmes ou aux hommes en Autriche :

En Autriche, les cours spécifiques aux femmes ou aux hommes enseignent les fondements démocratiques et les principes de base découlant de ces fondements, c'est-à-dire les valeurs fondamentales de l'ordre juridique et social. Le cours se concentre sur l'égalité de tous les peuples et le droit à l'autodétermination et à l'autosuffisance — que ce soit en tant que femme ou en tant qu'homme. Il transmet que les femmes et les hommes ont les mêmes droits, obligations et opportunités, et sont individuellement responsables de leur propre vie.

L'Allemagne a également fait état d'une approche innovante, où la formation d'éducation civique tient compte des besoins spécifiques des participants en situation de handicap, tels que les sourds ou les personnes souffrant de déficiences visuelles.

En Italie, les vulnérabilités des participants, telles que leur santé psychosociale, sont prises en compte. En France, les personnes en situation de handicap, ou dont l'état de santé ne leur permet pas de participer à la formation, peuvent être exemptées de la formation civique par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. La Belgique exempte également de formation civique les personnes atteintes de maladies graves ou en situation de handicap, qui ne peuvent pas suivre un plan d'intégration.

Tableau 7 : Types de besoins considérés

Types de besoins considérés	Pays membres et observateurs du REM
Horaires s'adaptant aux obligations professionnelles et familiales des participants	AT, BE, CY, CZ, EE, EL, FR, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK, et RS
Garde d'enfants	AT, BE (Communauté germanophone), CY, CZ (parfois), DE (certains cours), EE, EL, FI (pilote), FR, LV (obligatoire), NL (allocation de garde), SE, SI, SK
Plusieurs langues	AT, BE (sauf Wallonie), EE, FI, LT, LU, PL, SE, SK
Traducteurs	BE (Wallonie : interprètes professionnels), EL, FR, SE, SI, SK
Cours spécifiques aux femmes et aux hommes	AT, FI
Handicaps	DE, NL
Durée des cours	BE, CZ, NL
Santé psychosociale	IT

7. ÉVALUATION DE LA RÉUSSITE : OUTILS ET PRATIQUES

Les pays membres et observateurs du REM ont utilisé quatre approches principales pour évaluer la réussite de la formation civique, qui diffèrent par leur portée et leur qualité d'information. Celles-ci comprennent : 1) suivi des présences, 2) visites d'inspection, 3) examens finaux, et 4) enquêtes de satisfaction. Si les deux premiers ne donnent qu'un aperçu limité de l'impact de la formation, les deux derniers peuvent fournir une évaluation qualitative des connaissances acquises par les participants lors des cours et de leur utilité perçue.

La mesure la plus courante, mentionnée par 14 pays membres du REM et la Serbie[59], est de **suivre l'assiduité,** c'est-à-dire si le bénéficiaire a participé à un nombre suffisant d'heures de formation, accompagné d'attestation de présence. Quatre pays membres du REM[60] utilisent **des visites d'inspection** effectuées par des responsables et/ou des rapports d'organismes de formation pour évaluer la réussite. Plus d'un tiers des pays interrogés[61] mènent systématiquement **des tests à la fin des cours**.

Ceux-ci vont des tests de langue aux « examens civiques ». En France, ceux-ci sont utilisés pour tester les connaissances des bénéficiaires sur les principes et valeurs de la société d'accueil. En Belgique (Flandre), un test standard d'orientation sociale évalue les connaissances, compétences et attitudes liées au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, ainsi que les droits, devoirs, libertés et valeurs caractéristiques de la société flamande, dans la langue du nouvel arrivant ou une autre langue qu'il comprend. Au Luxembourg, les participants peuvent choisir entre suivre le cours et ne pas passer le test final, ou ne pas suivre le cours mais passer et réussir le test final, pour recevoir le certificat. Sept pays membres du REM et la Serbie utilisent **des enquêtes de satisfaction[62] ou des auto-évaluations des bénéficiaires**[63] pour évaluer la réussite des cours ou des formations d'éducation civique.

59 BE, BG, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, HR, LU, NL, PL, SE, SK, et RS.
60 ES, FI, PL, SI.
61 AT, BE (Flandre), DE, EE, FR, NL, SE, SI.
62 CY, CZ, FI, LV, PL, SK.
63 EE.

Conséquences des absences

L'absence aux cours de formation civique obligatoires ou facultatifs peut avoir des conséquences négatives pour les bénéficiaires, généralement en ce qui concerne leurs droits au séjour dans le pays d'accueil ou leur situation financière.

Celles-ci comprennent : 1) un impact négatif sur le statut de séjour[64], 2) une réduction des allocations[65], 3) des amendes[66], 4) un non-remboursement des frais[67], et 5) une expulsion du dispositif d'accueil[68] (voir Tableau 8). Dans 10 pays interrogés[69], les absences n'ont eu aucune conséquence.

Tableau 8 : Conséquences des absences

Types de conséquences	Pays membres et observateurs du REM
Impact sur le statut de séjour	AT, CY, DE, EE, FR, NL, SI
Baisse des allocations	AT, EE, EL, FI, SE (si l'éducation civique fait partie d'un programme), SI
Amendes	AT, BE, CZ, NL
Remboursement des frais	HR, SI
Expulsion du dispositif d'accueil	ES (après plusieurs avertissements)
Aucune conséquence	BG, CY, IE[70], LV, LT, LU, PL, SE, SK, et RS

L'absence aux cours obligatoires d'éducation civique et/ou de langue peut **affecter le statut du séjour** des bénéficiaires dans sept pays interrogés [71]. Le statut de séjour permanent ou la citoyenneté peuvent être refusés en Autriche lorsque les modules obligatoires des formations d'éducation civique ne sont pas suivis, et à Chypre et aux Pays-Bas lorsque les examens associés ne sont pas réussis.

De même, en France, si un participant n'a pas suivi régulièrement les formations linguistiques et civiques, il peut ne pas être considéré comme éligible au permis de séjour pluriannuel (d'une durée de deux à quatre ans) qui peut être demandé après un an de séjour régulier. Cependant, les réfugiés, qui, une fois un statut accordé, deviennent automatiquement titulaires d'une carte de séjour, et les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire, qui reçoivent automatiquement une carte de séjour pluriannuelle de quatre ans, sont exemptés de ces conséquences.

L'article 20 de la Loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (publiée le 26 janvier 2024) introduit la réussite d'un examen civique comme une nouvelle exigence pour la délivrance de titres pluriannuels (carte de séjour pluriannuelle et carte de résident). Le but de l'examen est de vérifier les connaissances des ressortissants étrangers sur les principes et valeurs de la République et le fonctionnement de la société française. Cette disposition entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 2026.

En Estonie, le titre de séjour des bénéficiaires de la protection internationale reste valable même s'ils n'assistent pas (suffisamment) à la formation d'éducation civique, tant que les conditions de reconnaissance du statut demeurent. Cependant, plusieurs pays qui sont tenus de fournir une protection internationale ou temporaire aux demandeurs, appliquent plutôt des sanctions financières pour l'absence des demandeurs aux cours d'éducation civique.

En Slovénie, l'absence aux formations d'éducation civique obligatoires peut conduire à une réduction des allocations, tandis que les bénéficiaires de la protection internationale perdront leur droit à une année supplémentaire d'indemnité de logement (ou devront la rembourser, si elle a déjà été perçue).
En Autriche, les allocations peuvent être réduites jusqu'à 25 % pendant trois mois, tandis qu'en Finlande, l'allocation mensuelle peut être diminuée de 20 % et les allocations de chômage retirées. Une autre conséquence est le paiement d'amendes. En Autriche, celles-ci s'élèvent à 500 € ou, en cas de non-paiement, à une peine d'emprisonnement de deux semaines. En République tchèque, les participants qui ne sont pas en règles peuvent être amenés à payer environ 400 €, et aux Pays-Bas entre 250 € et 1 000 €. En Croatie et en Slovénie, les ressortissants de pays tiers peuvent être contraints de rembourser les frais de la formation. En Belgique, les montants des amendes varient de 50 € à 5 000 €, selon la région et la récidive.

Évaluation des programmes d'éducation civique

16 pays membres et observateurs du REM ont confirmé avoir déjà évalué leurs programmes d'intégration civique (voir Tableau 9). Cependant, la portée et les méthodologies des évaluations varient considérablement. Des évaluations externes[72] et internes[73] ont été réalisées, les premières étant généralement plus complètes que les secondes.

64 AT, CY, DE, EE, FR, NL, SL.
65 AT, EE, EL, FI, SE, SI.
66 AT, BE, CZ, NL.
67 HR, SI.
68 ES (après plusieurs avertissements).
69 BG, CY, IE, LV, LT, LU, PL, SE, SK, et RS.
70 Pour l'Irlande, fait référence aux aides limitées fournies aux réfugiés réinstallés concernant l'éducation.
71 AT, CY, DE, EE, FR, NL, SL.
72 AT, BE, EE, FR, LU, NL.
73 AT, BE, CZ, DE, EL, ES, FR, LV, NL, PL, SI, et RS.

Table 9 : Évaluation(s) réalisée(s)

Évaluation	Pays membres et observateurs du REM
Oui	AT, BE, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, LU, LV, NL, PL, SE, SI, et RS
Non	BG, CY, HR, IE[74], LT, PT, SK

Les évaluations des offres d'orientation civique les plus complètes ont été réalisées en Autriche, en Belgique, en Estonie et aux Pays-Bas. En Autriche, les programmes d'orientation civique sont régulièrement évalués par les responsables de l'assurance qualité du Fonds autrichien d'intégration, par des experts externes et par les participants. Les résultats ont conduit à plusieurs adaptations du programme, y compris l'extension du nombre d'heures. En Belgique, les évaluations sont effectuées en interne par les autorité(s) compétente(s) et les organisations responsables de l'évaluation et du soutien des acteurs impliqués dans l'intégration, ainsi que par des centres de recherche externes et des universités. Dans son rapport annuel 2022, le Centre bruxellois de la cohésion sociale a réalisé une recherche basée sur les récits de vie de personnes suivant le parcours d'intégration civique français dans la Région de Bruxelles-Capitale pour examiner ses effets sur des indicateurs tels que le taux d'emploi et la situation de logement. En Estonie, le ministère de la Culture a commandé plusieurs évaluations de son programme d'orientation civique, montrant des résultats positifs dans l'ensemble, tout en identifiant des difficultés.

Étude de cas : Estonie — évaluations officielles du programme d'orientation civique

La dernière évaluation de l'Estonie a été publiée à la fin de 2023 et a confirmé des niveaux élevés de satisfaction dans divers modules thématiques et d'apprentissage des langues : 85 % des participants ont déclaré que le programme répondait pleinement ou en grande partie à leurs attentes. La notoriété du programme est élevée, mais il existe des défis concernant la disponibilité de la formation, car il n'y a pas assez de places et les informations sur les formations à venir sont rares. Des difficultés d'inscription à la formation persistent, notamment en raison du processus d'inscription en ligne.

Le ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'emploi a commandé trois rapports pour évaluer l'impact de la loi sur l'intégration civique de 2021. De plus, l'université Érasme de Rotterdam a réalisé une évaluation, tandis que plusieurs municipalités ont évalué les programmes d'éducation civique à l'échelon local.

Deux pays ont récemment commandé des évaluations spécifiquement pour éclairer les changements politiques liés à l'offre d'orientation civique au niveau national. Le ministère des Affaires économiques et de l'Emploi de la Finlande a publié un rapport en janvier 2024, qui compile des moyens de mettre en œuvre et de vivre l'éducation civique multilingue dans le pays, rassemble des informations sur les moyens de mettre en œuvre l'éducation civique dans certains autres pays, et effectue des recommandations sur la manière de mettre en œuvre l'éducation civique. De même, la Suède a nommé un comité d'enquête en décembre 2023 pour superviser, analyser et proposer des changements à la législation sur l'orientation civique, notamment pour suggérer des manières d'atteindre une plus grande partie du groupe cible, développer une structure incitative et rédiger une proposition sur l'ampleur et le contenu de l'orientation civique, y compris un système de test. Des recommandations sont attendues pour février 2025.

Des évaluations sont également en cours dans d'autres pays, bien qu'à un niveau supérieur. La République tchèque, la France (une évaluation supplémentaire a été réalisée par un cabinet d'audit en 2021), l'Allemagne, la Pologne, la Slovénie, l'Espagne et la Serbie évaluent leurs programmes d'intégration civique de manière continue, généralement par les prestataires dispensant les cours et à travers des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires. Au cours de la période précédente de financement FAMI, la Lettonie a réalisé une évaluation des statistiques de participation, c'est-à-dire le nombre de participants, répartis par pays d'origine, statut légal, lieu de résidence, etc. De même, le Luxembourg a réalisé une évaluation des caractéristiques des participants en 2022/2023. En Grèce, la Direction de l'intégration sociale du ministère de la Migration et de l'Asile suit le fonctionnement des Centres d'intégration des migrants, ainsi que la mise en œuvre du programme d'intégration HELIOS et l'action pour promouvoir l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail. La Direction de l'intégration sociale publie un rapport annuel sur les Centres d'intégration des migrants, donnant un aperçu de leur fonctionnement et soulignant les difficultés et défis.

Note : le suivi de l'intégration, y compris l'intégration civique, est examiné plus en détail dans la Note de synthèse sur le suivi de l'intégration des ressortissants de pays tiers (2024).

74 Pour l'Irlande, cela fait référence aux soutiens d'orientation limités fournis aux réfugiés réinstallés.

La traduction a été réalisée par le Point de contact français du REM.

Pour en savoir plus

Site Web du REM : http://ec.europa.eu/emn
Page LinkedIn du REM : https://www.linkedin.com/company/european-migration-network
Compte X du REM : https://x.com/emnmigration
Chaîne YouTube du REM : https://www.youtube.com/@EMNMigration

Points de contact nationaux du REM

Autriche www.emn.at/en/
Belgique www.emnbelgium.be/
Bulgarie www.emn-bg.com/
Croatie emn.gov.hr/
Chypre www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home?opendocument
République tchèque www.emncz.eu/
Estonie www.emn.ee/
Finlande emn.fi/en/
France www.immigration.interieur.gouv.fr/ Europe-et-International/Le-reseau-europ - een-des-migrations-REM3/Le-reseau-europ- een-des-migrations-REM2
Allemagne www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emn-node.html
Grèce emn.immigration.gov.gr/en/
Hongrie www.emnhungary.hu/en
Irlande www.emn.ie/
Italie www.emnitalyncp.it/
Lettonie www.emn.lv
Lituanie www.emn.lt/
Luxembourg emnluxembourg.uni.lu/
Malte emn.gov.mt/
Pays-Bas www.emnnetherlands.nl/
Pologne www.gov.pl/web/european-migra- tion-network
Portugal rem.sef.pt/en/
Roumanie www.mai.gov.ro/
Espagne www.emnspain.gob.es/en/home
République slovaque www.emn.sk/en
Slovénie www.gov.si/
Suède www.emnsweden.se/
Norvège www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network ---norway#
Géorgie migration.commission.ge/
République de Moldavie bma.gov.md/en
Ukraine dmsu.gov.ua/en-home.html
Monténégro www.gov.me/mup
Arménie migration.am/?lang=en
Serbie kirs.gov.rs/eng